



7080
Frameries

NOS FICHES URBANISME

LA VERANDA



Vous souhaitez installer une véranda dans votre habitation ? Notre fiche pratique vous permettra d'y voir plus clair sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas ! Question centrale : faut-il un permis pour bâtir une véranda ?

Description et caractéristiques d'une véranda

Une véranda est un volume dont les parois sont majoritairement en verre ou en polycarbonate (au minimum 50 % de leur surface) tant en élévation qu'en toiture.

En toute hypothèse, la dispense de permis d'urbanisme n'est applicable que lorsque les actes et travaux envisagés sont en conformité aux prescriptions décrétales et réglementaires du plan de secteur ou aux normes du guide régional d'urbanisme.

Situation

La véranda doit être érigée en contiguïté avec un bâtiment existant, à l'arrière de ce bâtiment par rapport à la voirie de desserte.

Implantation

Votre nouvelle véranda doit se trouver à 2 mètres minimum de la limite mitoyenne.

Superficie

La superficie maximale autorisée, sans permis, est de 40 m².

Volumétrie

Il doit s'agir d'une véranda sans étage, à toiture plate ou à un versant ou plusieurs versants.

Hauteurs maximales

Les hauteurs maximales sont calculées par rapport au niveau naturel du sol et pour autant que le niveau de gouttière soit inférieur au niveau de gouttière du volume principal et aux conditions cumulatives suivantes :

- a) 3,00 m sous corniche ;
- b) 5,00 m au faîte ;
- c) le cas échéant, 3,20 m à l'acrotère.

Matériaux

Il doit s'agir d'une structure légère et de parois majoritairement en verre ou en polycarbonate tant en élévation qu'en toiture.